

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Transport Canada /Transports Canada  
 Attention: Barbara Gorman  
 Email/Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE LA SOLLICITATION**

**Comments – Commentaires**

**Proposal To: Transport Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the Bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The Bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the Bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition à : Transports Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

<b>Title – Sujet</b>	
Informatics Professional Services / Services informatiques professionnels	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b>	<b>Date</b>
T8080-200133-2	July 23 2021 / 23 juillet 2021
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b>	
Amendement 2	
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>Solicitation Closes</b> L'invitation prend fin	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire
<b>at – à</b>	<b>02 :00 PM – 14h00</b>
<b>on – le</b>	<b>July 27 August 4, 2021 / 28 juillet 4 août 2021 12 August 2021 / 12 aout 2021</b>
Daylight Saving Time (EDT)	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :</b>	
email/Courriel : barbara.gorman@tc.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	
343-550-2175	Email: barbara.gorman@tc.gc.ca
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b>	
<b>Destination – des biens, services et construction</b>	
<b>National Capital Region</b>	
<b>Instructions: See Herein</b>	
<b>Instructions : Voir aux présentes</b>	
Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
<b>Jurisdiction of Contract:</b> Province in Canada the Bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
<b>Compétence du contrat :</b> Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
<b>Vendor/firm Name and Address</b>	
<b>Raison sociale et l'adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)</b>	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## QUESTIONS ET RÉPONSES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) ET MODIFICATIONS

**Dossier :** T8080-200133-2

**Initiative :** Services informatiques professionnels

**DP émise :** 7 juillet 2021

**L'invitation prend fin le :** ~~27 juillet~~ 12 août, 12 août 2021 14 h

### CETTE MODIFICATION À LA DP A POUR BUT DE :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels;
2. Reporter la date de clôture;
3. Apporter des modifications à la DP.

### Questions et réponses

Numéro	Questions/Réponses
Question 24:	Concernant le CTO1, cinq ont fourni au moins cinq ressources de l'une des catégories du Volet 1 : Services des applications ou du Volet 4 : Services aux entreprises, simultanément ou consécutivement sur une période d'au moins 12 mois consécutifs pendant laquelle au moins trois cinquièmes des ressources étaient de niveau 3. Étant donné que le système d'évaluation donne déjà des points pour la longévité dans le CTC1, puis des points pour le court terme dans le CTC2, la Couronne va-t-elle changer cela à six mois consécutifs?
Réponse 24:	Le Canada a examiné votre demande et CTO1 reste en l'état.
Question 25:	Concernant le CTO1, nous avons noté que la première phrase du premier paragraphe du critère est énoncée de la façon suivante : Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services, Volet 1 : Services des applications <b>et</b> Volet 4 : Ressources des services liés aux opérations – utilisation des ressources de niveau 3 et de niveau 2  Cependant, au 5 <sup>e</sup> point ci-dessous, il est écrit : avoir fourni au moins cinq ressources dans l'une des catégories du Volet 1 : Services des applications <b>ou</b> Volet 4 : Services liés aux opérations  Peut-on remplacer le mot « et » par « ou » dans la première phrase afin de la rendre cohérente avec le 5 <sup>e</sup> point du même critère?
Réponse 25:	Voir la réponse 4 et la modification 4.
Question 26 :	Le CTO exige que les recommandations soient alignées sur les « technologies désignées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux ». À part l'infonuagique dans la section 5.2, il n'y a pas de technologies spécifiquement désignées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux. Transports Canada pourrait-il clarifier cette exigence?
Réponse 26:	Le Canada modifiera le CTO1 comme suit : « considérant que les services fournis sont conformes aux tâches et aux livrables définis dans l'Annexe A – Énoncé des travaux ». Voir la modification 9.
Question 27:	Dans le CTC1, on exige des soumissionnaires quatre tâches de l'Annexe A. Si nous utilisons le même projet, devons-nous exiger quatre tâches par période de trois mois ou pour l'ensemble du projet?
Réponse 27:	Le Canada confirme que le soumissionnaire doit fournir une période contractuelle initiale d'au moins trois mois, pour au moins quatre des tâches désignées dans l'Annexe A de l'Énoncé des travaux.

Numéro	Questions/Réponses
Question 28:	<p>Dans le CTC1, la colonne d'attribution des points indique <i>Un total de cinq (5) points sera attribué par période de trois mois pour un maximum de quarante (40) points</i></p> <p>Selon notre interprétation, un (1) contrat ou autorisation de tâches d'une durée de 24 mois (total de huit périodes de trois [3] mois) ou deux (2) contrats ou autorisations de tâches d'un an (total de huit périodes de 3 mois) recevraient la totalité des quarante (40) points. Transports Canada peut-il confirmer cette interprétation?</p>
Réponse 28:	<p>Le Canada confirme que les points seront attribués comme suit : « cinq (5) points seront attribués par période de trois mois pour un maximum de quarante (40) points. »</p>
Question 29 :	<p>Dans le CTC2, on ne sait pas ce que signifie l'expression « dans les cinq jours ouvrables pour un travail de nature temporaire de trois (3) à six (6) mois ou moins ». Transports Canada peut-il clarifier ce critère?</p>
Réponse 29 :	<p>Le Canada exige que les soumissionnaires puissent fournir les ressources proposées dans un délai de cinq (5) jours ouvrables pour des travaux de nature temporaire.</p>
Question 30:	<p>Le CTC3 fait référence à un architecte technique de niveau 3. Transports Canada peut-il confirmer qu'il s'agit bien d'un architecte de transformation opérationnelle de niveau 3?</p>
Réponse 30 :	<p>Voir la réponse 17 et la modification 5.</p>
Question 31:	<p>Le CTC3 de la grille pour un architecte de transformation opérationnelle N3 et le CTC4 de la grille pour un architecte de transformation opérationnelle N2 exigent que la ressource démontre quatre projets (pour obtenir le minimum des points) ou cinq projets (pour obtenir la totalité des points) appuyés par une copie du livrable de conception achevé ou une lettre du client signée. Nous soutenons respectueusement que cela représente une charge déraisonnable envers les ressources et les clients pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. En règle générale, les ressources ne doivent pas rester en possession des livrables finis de la conception, qui sont la propriété de leurs clients. Ce ne sera pas une option réaliste pour de nombreuses ressources.</li> <li>b. Il sera difficile pour les ressources de joindre les clients pendant les mois d'été et de leur faire remplir une quelconque lettre de recommandation signée, et encore moins une lettre nécessitant un examen approfondi des détails requis sur la raison d'être ou le but du produit, les résultats, la qualité, etc.</li> </ol> <p>L'État risque de n'obtenir à nouveau aucune soumission si cette exigence reste en l'état, car pour réussir, un soumissionnaire doit avoir deux ressources qui peuvent obtenir <b>au moins</b> quatre de ces éléments (livrable ou lettre) <b>chacune</b> avant la clôture des soumissions dans deux semaines.</p> <p>Par conséquent, nous demandons respectueusement à l'État d'accepter cinq recommandations de clients (une par projet) qui peuvent confirmer les détails demandés, tels que fournis dans le curriculum vitæ détaillé de chaque ressource, pour obtenir la totalité des points.</p>
Réponse 31:	<p>Voir la réponse 6 et les modifications 6 et 7.</p>
Question 32:	<p>En ce qui concerne le CTC3 pour les ressources de niveau supérieur et le CTC4 pour les ressources de niveau intermédiaire, compte tenu du délai limité et de la difficulté d'obtenir cinq livrables ou documents confidentiels par ressource proposée (qui sont susceptibles d'être jugés confidentiels par plusieurs clients), l'État pourrait-il envisager de réduire à deux (2) le nombre de livrables de conception élaborés afin de faciliter la capacité du promoteur à répondre et à obtenir tous les points de la cote?</p>
Réponse 32:	<p>Voir la réponse 6 et les modifications 6 et 7.</p>

Numéro	Questions/Réponses
Question 33:	Dans le critère obligatoire ministériel CTO1, on demande aux soumissionnaires de présenter au moins un contrat qui a été attribué au cours des cinq dernières années avant la date de clôture de l'appel d'offres. Cela pourrait involontairement empêcher les soumissionnaires de présenter des contrats en cours pertinents qui ont été initialement attribués en dehors de cette période. Transports Canada acceptera-t-il un contrat attribué au cours des six dernières années avant la date de clôture de la demande de soumissions? Par ailleurs, Transports Canada acceptera-t-il un contrat attribué en dehors des cinq dernières années, à condition que les autres exigences soient satisfaites par l'expérience facturée au cours des cinq dernières années?
Réponse 33:	Le Canada a examiné votre demande et la modification 9 continue de s'appliquer au CTO1.
Question 34:	En raison de la complexité de la DP, y compris le grand nombre de recommandations de clients requises, Transports Canada accordera-t-il une prolongation d'une semaine de la date de clôture afin de donner aux soumissionnaires le temps de préparer une réponse complète?
Réponse 34:	Le Canada a examiné votre demande et accorde une semaine supplémentaire de prolongation jusqu'au 12 août 2021. Voir la modification 11
Question 35:	<p>Dans la pièce jointe 4.2 (que les soumissionnaires doivent utiliser pour soumettre leur prix évalué), l'État a attribué une utilisation estimée variable, la catégorie d'architecte de transformation opérationnelle N3 étant pondérée comme 1,5 fois l'utilisation estimée de la catégorie d'architecte de transformation opérationnelle N2. Bien que cela soit conforme aux besoins en ressources estimés par Transports Canada, cela pourrait encourager les soumissionnaires à manipuler leurs prix en proposant des tarifs plus élevés pour des ressources de niveau inférieur dans la même catégorie. Ainsi, par exemple, pour cet appel d'offres, un soumissionnaire pourrait trouver stratégique de proposer un architecte de transformation opérationnelle N2 au même taux ou à un taux plus élevé qu'un architecte N3.</p> <p>Afin d'éviter ces problèmes et de s'assurer que les soumissionnaires fournissent des taux de marché avec une différence significative entre les taux d'architecte de transformation opérationnelle N2 et N3 qui peuvent être remplis à l'étape de la passation de marché, nous demandons respectueusement à l'État d'envisager ce qui suit :</p> <p>a. Insérer le texte suivant dans la sous-section 3.3 de la DP (« Section II : Offre financière ») : <b>Variation des taux de ressources par niveau</b> : <i>Lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'appliquer différents taux fermes pour différents niveaux d'expérience dans la même catégorie de ressources et la même période temps, pour toute catégorie de ressources et période : le taux offert pour le niveau trois doit être égal ou supérieur à celui offert pour le niveau deux.</i></p> <p>b. Modifier le nombre estimé de jours dans l'annexe 4.2 pour qu'il soit égal dans les deux catégories? Cela protégera l'État contre les soumissionnaires qui mettent des taux bas dans une catégorie d'utilisation élevée estimée pour faire baisser le prix <b>total</b> évalué et les encouragera à soumettre plutôt les taux du marché, minimisant ainsi les perturbations potentielles des projets en cours ou futurs pour l'État.</p>
Réponse 35:	Le Canada a examiné votre demande. La partie 3, section II : Soumission financière et la pièce jointe 4.2 resteront en l'état.

Question 36:

Concernant l'alinéa 4.3.1b) Évaluation financière – méthode A (ii et iii) :

a. Le sous-alinéa 4.3.1b) Évaluation financière – méthode A (ii) – Évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes stipule : « Utilisation : La médiane des taux quotidiens fermes servira à modifier le taux à évaluer lors de l'évaluation financière d'un soumissionnaire, lorsqu'un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de ressource qui est inférieur à la fourchette médiane ou supérieur à la fourchette médiane établie selon le calcul ci-après. Le calcul de la médiane du taux quotidien ferme servira aux fins d'évaluation seulement, et le taux quotidien réel soumis sera utilisé dans le cadre du contrat subséquent, dans tous les cas. » Nous ne sommes toujours pas certains de la manière dont les taux proposés qui sont à l'extérieur de la fourchette des médianes seront évalués.

Par conséquent, nous demandons respectueusement à la Couronne d'envisager de modifier l'évaluation financière pour qu'elle soit similaire au libellé de la plus récente demande de propositions omnibus de Transports Canada, qui était le suivant :

**Évaluation financière – méthode A** : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables :

**ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES** : L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources pour chaque volet de travail, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un tarif médian inférieur correspondant à une valeur de moins (-) 10 % de la médiane et un tarif médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.

(i) **ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS** : Pour chaque période et chaque catégorie de ressources pour chaque volet de travail, les points seront attribués de la façon suivante.

(A) Le soumissionnaire ne recevra aucun point s'il propose, pour une période et une catégorie de ressources données, un taux quotidien ferme qui est inférieur à la limite de la médiane inférieure, ou supérieur à la limite médiane supérieure établie pour cette période et cette catégorie de ressources.

(B) Le soumissionnaire dont le taux quotidien ferme entre dans la fourchette des médianes supérieure et inférieure obtiendra des points d'après la formule suivante, qui seront arrondis à deux décimales :

Taux quotidien ferme proposé le plus bas

Dans la fourchette des médianes x Maximum de points attribués  
Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire au tableau 1 ci-dessous  
Dans les limites de la fourchette des médianes

(C) Le soumissionnaire dont le taux quotidien ferme entre dans la fourchette des médianes établies et qui est le plus bas parmi les taux proposés obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 1 ci-dessous. »

Numéro	Questions/Réponses
Réponse 36:	Le Canada a examiné votre demande et maintient que si trois soumissions ou plus sont jugées recevables : « On effectuera des calculs financiers pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens, ou les taux médians s'il y a lieu, pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre prévu de jours de travail pour chaque période, dans toutes les catégories de ressource énoncées dans la pièce jointe 4.2 – Barème de prix. »
Question 37:	Dans la pièce jointe 4.2 – Barème de prix, la colonne « Niveau de compétence » contient plutôt le nombre estimé de ressources nécessaires. Veuillez confirmer que, pour chaque période (contrat et options), la première ligne du tableau doit indiquer « Niveau 3 » et la deuxième ligne « Niveau 2 » dans cette colonne.
Réponse 37:	Voir la réponse 22 et la modification 8.
Question 38:	Le CTC3 dans le tableau pour un architecte de transformation opérationnelle N3 fait référence à un « architecte technique ». Veuillez confirmer que ce terme doit être remplacé par celui d'architecte de transformation opérationnelle.
Réponse 38:	Voir la réponse 17 et la modification 5.
Question 39:	Dans la pièce jointe 4.1, le point 2.5 stipule que : « Pour chaque ressource proposée, le fournisseur doit indiquer deux (2) clients comme référence en utilisant le format prescrit à la pièce jointe 3.1 – Formulaire de référence de client ». Nous considérons que cela signifie que les soumissionnaires doivent fournir deux références par ressource avec les coordonnées demandées dans la pièce jointe 3.1 – Formulaire de référence de client, et que la Couronne contactera ensuite les références choisies pour remplir le formulaire.. Veuillez confirmer.
Réponse 39:	Le Canada confirme que les soumissionnaires doivent fournir deux références par ressource avec les coordonnées demandées dans la pièce jointe 3.1 – Formulaire de référence de client et que le Canada peut communiquer avec les références choisies pour remplir les « Questions pour la personne-ressource du client de référence ».
Question 40:	Veuillez confirmer que la cote de sécurité des ressources requise à la clôture des soumissions est SECRET.
Réponse 40:	À la clôture des soumissions, les ressources proposées doivent avoir une habilitation de sécurité de fiabilité.
Question 41:	Pour les CTO1, CTC1 et CTC2, veuillez confirmer que le soumissionnaire est autorisé à utiliser des contrats où seules des ressources de N3 ont été fournies.
Réponse 41:	Voir la réponse 13.
Question 42:	<p>Le CTC1 déclare :</p> <p>« Chaque contrat indiqué doit :</p> <p>Avoir une durée initiale de contrat d'au moins trois mois, sans compter les modifications, lorsque le soumissionnaire a fourni des ressources de niveau 2 et de niveau 3 du Volet 1 : Services d'applications ou volet : Services liés aux opérations – où au moins deux tiers des ressources étaient de niveau 3 dans différents contrats, pour autant que les services soient fournis simultanément. »</p> <p>a. La mention de « différents contrats. . . » n'a pas de sens, car tous ces paramètres sont censés s'appliquer à un seul contrat. Veuillez confirmer que tout le texte après « niveau 3" doit être supprimé.</p>
Réponse 42:	Le Canada a examiné votre demande et confirme que le texte « dans différents contrats, pour autant que les services soient fournis simultanément » doit être supprimé. Voir la modification 12

Numéro	Questions/Réponses
Question 43:	Pour le CTC1, que signifie « consécutive » dans le cadre de l'utilisation de contrats multiples? Cela signifie-t-il simplement que chaque unité utilisée pour le pointage doit avoir trois mois consécutifs à fournir trois ressources simultanément? Ou bien une période de trois mois au cours de laquelle trois ressources ont fourni des services consécutivement (l'une après l'autre/pas en même temps) serait-elle acceptée pour le pointage?
Réponse 43:	Le Canada a examiné votre question et souhaite confirmer que : pour chaque période de trois mois pendant laquelle le soumissionnaire a fourni trois ressources ou plus, que ce soit dans le cadre d'un seul ou de plusieurs contrats, un total de 5 points sera attribué jusqu'à un maximum de 40 points.
Question 44:	La Couronne envisagerait-elle d'offrir une prolongation d'une semaine pour que les soumissionnaires aient le temps d'intégrer les réponses aux modifications futures et de poser des questions supplémentaires, le cas échéant?
Réponse 44:	Voir la réponse 34 et la modification 11
Question 45:	Les instructions pour la soumission financière indiquent que les soumissionnaires doivent remplir la Base de paiement fournie à l'annexe B, mais l'évaluation financière indique que les soumissionnaires seront évalués en fonction de la pièce jointe 4.2, Barème de Prix. Veuillez confirmer si les soumissionnaires doivent soumettre le Barème de prix pour leur soumission financière?
Réponse 45:	Le Canada confirme que les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission financière dans la pièce jointe 4.2 Barème de prix. Voir la modification 10
Question 46:	En ce qui concerne le critère obligatoire CTO1, le point 3 demande aux soumissionnaires de démontrer que les contrats ont une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables. Étant donné qu'une valeur minimale de contrat ne démontre pas la capacité d'un soumissionnaire à remplir ses engagements contractuels, Transports Canada envisagerait-il de modifier le point 3 du CTO1 pour remplacer la valeur initiale minimale par la valeur facturée cumulative avant les taxes applicables?
Réponse 46:	<a href="#">Le Canada a examiné votre demande et le CTO1 demeure tel qu'il est à la modification 9.</a>
Question 47:	En ce qui concerne le CTC1, veuillez confirmer que les soumissionnaires sont autorisés à démontrer les contrats qui ne concernent pas les SIPAT avec des clients gouvernementaux (société d'État, gouvernement provincial), à condition qu'ils soient conformes au Volet 1 : Services d'applications ou au Volet 4 : Services liés aux opérations?
Réponse 47:	Pour le CTC1, les soumissionnaires doivent démontrer leur expérience où le soumissionnaire a fourni des ressources de niveau 2 et/ou de niveau 3 du volet 1 : Services d'applications ou au Volet 4 : Services liés aux opérations de la méthode d'approvisionnement des services informatiques professionnels axés sur les tâches.
Question 48:	Compte tenu de la complexité des exigences dans la demande de soumissions en question, du volume d'autres demandes de soumissions du gouvernement fédéral qui font actuellement l'objet d'un concours, des ajustements et des mesures d'adaptation en cours concernant la COVID-19, notamment le travail à distance, les heures réduites et le personnel limité, nous demandons respectueusement que la date de clôture de la demande de soumissions soit prolongée de deux (2) semaines, soit jusqu'au 10 août 2021.
Réponse 48:	Voir la réponse 34 et la modification 11

## Modifications

### **9. SUPPRIMER LE CRITÈRE OBLIGATOIRE CTO1 en entier et le REMPLACER par ce qui suit :**

#### **Partie A : Critères techniques obligatoires**

##### **CTO1 : EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS PERTINENTS**

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services, Volet 1 : Services d'applications ~~et~~ ou Volet 4 : Ressources de services liés aux opérations – utiliser les ressources de niveau 3 et de niveau 2 en présentant au moins un projet (contrat) dans lequel les services fournis sont conformes aux tâches et aux livrables ~~ET aux technologies~~ indiquées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux. Le projet doit porter sur des services fournis à une organisation gouvernementale cliente.

Pour être accepté, chaque contrat doit :

1. avoir été conclu avec un client unique;
2. avoir été attribué au cours des cinq dernières années avant la date de clôture de la demande de soumissions;
3. avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables;
4. avoir eu une période de contrat initiale minimale d'un an;
5. avoir fourni au moins cinq ressources de l'une des catégories du Volet 1 : Services d'applications ou Volet 4 : Services liés aux opérations, simultanément ou consécutivement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs où au moins trois cinquièmes des ressources étaient de niveau 3.

Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir une brève description et une référence client pour le contrat de services professionnels en informatique. La description et la référence doivent comprendre les renseignements suivants :

1. Une description des résultats, des tâches et des livrables;
2. Le nom et le prénom des ressources et le nombre total de jours facturés par ressource dans le cadre du contrat;
3. Un numéro de série du contrat ou un autre identificateur de contrat unique;
4. La date de début et d'expiration du contrat;
5. La valeur du contrat, y compris la TPS/TVH;
6. Le nombre de ressources fournies simultanément ou consécutivement sur 12 mois dont au moins trois cinquièmes des ressources étaient de niveau 3;
7. Le nom de l'organisation;
8. Le nom, le titre et le numéro de téléphone ou le courriel de la personne-ressource de l'organisation responsable du contrat, qui peut valider l'information présentée;
9. La première page de chaque contrat auquel il est fait référence.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer qu'il a obtenu au préalable les permissions nécessaires pour divulguer l'information contenue dans sa soumission.

### **10. SUPPRIMER 3.3 SECTION II – SOUMISSION FINANCIÈRE en entier et la REMPLACER par ce qui suit :**

#### **3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE**

- a. **Prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec ~~l'annexe B~~ les critères décrits à la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation.- Base de paiement de la demande de soumissions. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent proposer un taux quotidien



ferme tout inclus unique en dollars canadiens dans chaque cellule où un champ des tableaux de prix doit être rempli.

- b. **Variation des taux relatifs aux ressources d'une année à l'autre** : Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :
  - i. Le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5% d'une période à une autre,
  - ii. Le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- c. **Tous les coûts doivent être compris** : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- d. **Prix nuls** : On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

11. SUPPRIMER, à la page 1, la date de clôture de l'invitation du 4 août 2021 et la REMPLACER par le 12 août 2021.

12. SUPPRIMER LE CTC 1 en entier et le REMPLACER par ce qui suit :

**Partie B : Critères techniques cotés**

N° de CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	<p>Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience dans la prestation de ressources de services professionnels en TI pour entreprendre des travaux identiques ou similaires* aux tâches définies dans l'annexe A de la présente demande de soumissions.</p> <p>1. En utilisant un ou plusieurs contrats de référence qui ont été achevés ou sont en cours dans les sept dernières années à la date de clôture de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la prestation simultanée ou consécutive d'au moins trois ressources du Volet 1 : Services d'applications ou Volet 4 : Services liés aux opérations;</p>	40	Un total de cinq (5) points sera attribué par période de trois mois, pour un maximum de quarante (40) points.	

N° de CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>2. Chaque contrat indiqué doit :</p> <p>a) Avoir une durée initiale de contrat d'au moins trois mois, sans compter les modifications, lorsque le soumissionnaire a fourni des ressources de niveau 2 et/ou de niveau 3 du Volet 1 : Services d'applications ou volet : Services liés aux opérations – où au moins deux tiers des ressources étaient de niveau 3; <del>dans différents contrats, pour autant que les services soient fournis simultanément;</del></p> <p>B) Les services fournis par chaque ressource doivent avoir été identiques ou similaires* à au moins quatre des tâches indiquées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat précisé :</p> <p>a) le nom de l'organisation;</p> <p>b) le nom, le titre, l'adresse courriel et le numéro de téléphone du client;</p> <p>c) le numéro du contrat ou le numéro de référence;</p> <p>d) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);</p> <p>e) les dates de début et de fin du contrat initial; Période, sans tenir compte des modifications;</p> <p>f) Le nombre de ressources fournies;</p> <p>g) La description des services fournis, y compris les délais particuliers de la ressource pour démontrer la conformité aux tâches définies.</p> <p>Note au soumissionnaire : Le contrat de référence doit avoir été conclu avec le soumissionnaire qui présente une offre pour cette exigence. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de</p>			

N° de CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	services, ou les deux. Le terme ne comprend ni la société mère, ni les filiales ou autres sociétés affiliées, ni les sous-traitants du soumissionnaire. *« Similaire » est défini comme les méthodes et pratiques de conception de services acceptées par l'industrie, qui se traduisent par les artéfacts associés.			
<b>Note maximale</b>				<b>60</b>
<b>Note minimale pour être conforme (70 %)</b>				<b>42</b>

**TOUS LES AUTRES TERMS ET CONTIONS DEMEURENT LES MÊMES**